DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

VILLE DE ROMILLY SUR ANDELLE
Le 08 Juillet 2010

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU MARDI 06 JUILLET 2010

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY,
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire
Messieurs G. DUPUIS, J. HACQUARD, D. HOUSSAYE,
Messieurs F. VIEUX, E. WENGLER, AGUEZZAILOU,
Madame V. DELABRIERE,
Monsieur L. MANIFEL,
Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents :

Monsieur P. ADAM qui avait donné procuration à Monsieur J-L ROMET
Madame C. COLIN qui avait donné procuration à Monsieur L. MANIFEL
Monsieur D. MICHEL qui avait donné procuration à Monsieur D. HOUSSAYE
Monsieur J-M LAROCHE qui avait donné procuration à Monsieur X. CHIVOT
Monsieur A. DULONDEL qui avait donne procuration à Monsieur G. DUPUIS
Madame C. VANDER CRUYSSEN qui avait donné procuration
à Monsieur M. AGUEZZAILOU

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 17 Juin 2010.

Nombre de Conseillers : 21
En exercice : 21
Votants : 21

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le 2 Septembre prochain à 20h30.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2010 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 Mai 2010 est approuvé tel que présenté.

II) <u>Garantie d'emprunt pour la SILOGE</u> :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation du lotissement « La Grande Ruelle » avec la construction de 25 terrains viabilisés par la société PYRAMID'PROM et celle de 33 logements par la SILOGE.

Il indique que ces 33 logements locatifs seront réalisés sur une superficie d'environ 20.000 m², que ceux-ci étaient prévus dans le cadre d'une opération de Haute Performance Energétique mais que leur réalisation, au niveau énergétique, sera encore plus performante puisqu'elle sera effectuée en basse consommation.

Il fait part que la SILOGE demande que la commune se porte caution pour ces travaux, comme cela se pratique en général, d'une part pour 26 logements individuels « Plus », d'autre part, pour 7 logements individuels « Plai ». Il rappelle que les municipalités précédentes s'étaient déjà portées garantes pour les réalisations des logements à loyers modérés à Romilly sur Andelle pour les réalisations des logements de la Moineaudière par Eure Habitat et des trois bâtiments de la Planquette par le Logement Familial.

Il indique que Monsieur PLOSSARD, Directeur Général de la SILOGE, a présenté le projet, a répondu à toutes les questions des conseillers présents et qu'il a fait part que cette garantie d'emprunt n'aura pas d'impact sur le budget.

Prêt sans préfinancement
double révisabilité limitée
pour 26 logements individuels « PLUS »

Vu la demande formulée par la Société Immobilière du Logement de l'Eure, SILOGE et tendant à obtenir des Prêts type PLUS destinés à la construction de 26 logements individuels à Romilly sur Andelle « La Grande Ruelle ».

Vu le rapport établi par la Commission des Finances,

Et concluant à accorder cette garantie,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Article 1 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle accorde sa garantie pour le remboursement de la somme totale de 2 542.349,40 Euros, représentant 60 % de deux emprunts d'un montant de 4 237 249,00 Euros que SILOGE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer d'une part, l'acquisition du terrain, et d'autre part, la construction sur ledit terrain de

26 logements individuels PLUS à Romilly sur Andelle, La Grande Ruelle

Article 2 : les caractéristiques des prêts type PLUS Foncier et PLUS BBC consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

2-1 : <u>Pour le prêt PLUS Foncier</u> :

- montant du prêt : 1 043 631,00 Euros
- montant garanti : 626 178,60 Euros

- échéances : annuelles
- durée totale du prêt : 50 ans
- différé d'amortissement : 0 an
- taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

2-2 : Pour le prêt PLUS BBC destiné à la construction :

- montant du prêt : 3 193 618,00 Euros
- montant garanti : 1 916 170,80 Euros
- échéances : annuelles
- durée totale du prêt : 40 ans
- différé amortissement : 0 an
- taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %
- taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Romilly sur Andelle s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Prêt sans préfinancement
double révisabilité limitée
pour 7 logements individuels « PLAI »

Vu la demande formulée par la Société Immobilière du Logement de l'Eure, SILOGE, et tendant à obtenir la garantie des prêts type PLAI destinés à la construction de 7 logements individuels « PLAI » à Romilly sur Andelle « La Grande Ruelle »,

Vu le rapport établi par la Commission des Finances,

Et concluant à accorder cette garantie,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Article 1 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle accorde sa garantie pour le remboursement de la somme totale de 586 428,60 Euros, représentant 60 % de deux emprunts d'un montant de 977 381,00 Euros que SILOGE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer d'une part, l'acquisition du terrain, et d'autre part, la construction sur ledit terrain de

7 logements individuels PLAI à Romilly sur Andelle, La Grande Ruelle

Article 2 : les caractéristiques des prêts type PLA Intégration Foncier et PLAI BBC consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

2-1 : Pour le prêt PLAI Foncier :

- montant du prêt : 246 417,00 Euros
- montant garanti : 147 850,20 Euros
- échéances : annuelles
- durée totale du prêt : 50 ans
- différé d'amortissement : 0 an
- taux d'intérêt actuariel annuel : 1,05 %
- taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

2-2 : Pour le prêt PLAI BBC destiné à la construction :

- montant du prêt : 730 964,00 Euros
- montant garanti : 438 578,40 Euros
- échéances : annuelles
- durée totale du prêt : 40 ans
- différé amortissement : 0 an
- taux d'intérêt actuariel annuel : 1,05 %
- taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Romilly sur Andelle s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord aux deux délibérations pour garantir les 4 emprunts liés à la construction de 33 logements de la SILOGE.

III) Cession de terrain des Consorts VILLERVALLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'achat de terrains des Consorts VILLERVALLE permettant l'accès à la statue du Christ était budgété.

Il donne connaissance d'un courrier de Maître DAGUET, Notaire des Consorts VILLERVALLE, qui est prêt à rédiger l'acte de cession fin Juillet 2010, pour la parcelle cadastrée section A n° 160 lieudit « Le Village » d'une contenance de 15 a 70 ca au prix de 4 Euros le m² soit pour une dépense de 6.280 Euros, hors frais de notaire et pose d'une clôture sur la partie supérieure du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- confirme sa décision d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 160, lieudit « Le Village » d'une contenance de 15 a 70 ca des Consorts VILLERVALLE au prix de 4 Euros le m²,
- de réaliser une clôture sur la partie supérieure de la parcelle,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY, Maire Adjoint, à signer l'acte de cession à intervenir et toutes les pièces afférentes à cette opération.

IV) S.I.E.G.E. - redevance GRDF :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du S.I.E.G.E. portant sur des sommes dues par GRDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution et de transport de gaz pour l'année 2010, chiffrés respectivement à 637 Euros et 106 Euros.

Conformément à la délibération pluriannuelle du 23 Janvier 2008 portant sur la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de distribution et de transport de gaz, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité charge Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes respectivement de 637 Euros et 106 Euros.

V) Avances – Virements de crédits :

a) Viabilisation de terrains d'activités commerciales à côté de l'Intermarché :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 28 Mai 2010 concernant la convention de projet urbain partenarial entre la commune de Romilly sur Andelle et la Société Civile Immobilière de la Planquette portant sur la viabilité des trois parcelles de terrains attenantes à l'Intermarché. Il indique qu'il était prévu tout d'abord que la commune supporte ces frais de viabilisations et se fasse rembourser par les entreprises, commerces, lors de leur installation.

Un accord a toutefois été trouvé avec la Société Civile Immobilière de la Planquette qui remboursera la commune, en un seul versement, la totalité des frais de viabilisation chiffrés à 42.449,93 Euros TTC, au plus tard dans le délai de deux mois après la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une partie de la viabilisation devait initialement être réalisée sur un terrain privé. Compte-tenu que les propriétaires du terrain n'ont pas

donné leur accord, l'installation des viabilités s'effectuera sur le chemin communal. Puis, il rectifie l'information parue dans la presse, soit qu'uniquement trois parcelles de terrain seront concernées par cette viabilisation et non sept à huit.

Considérant que cette somme de 42449,93 € n'a pas été budgétée, Monsieur VIEUX propose au Conseil Municipal de virer du chapitre 020, « Dépenses imprévues » au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » la somme de 42.450,00 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour virer du chapitre 020 « Dépenses imprévues » au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » la somme de 42.450,00 Euros.

b) <u>Convention pour le remboursement des frais de raccordement et d'alimentation électrique au clos « La Petite Vallée »</u> :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le Directeur Général de la société AMEX qui sollicite la commune pour la prise en charge des frais de raccordement et d'alimentation électrique du clos « La Petite Vallée » chiffrés à 24.621,44 Euros TTC.

Il indique que cette entreprise aura également à supporter des frais de tranchées d'environ 300 mètres reliant la rue René Fleuriel au Clos « La Petite Vallée ».

Monsieur HURAY fait part au Conseil Municipal que lors de la rencontre avec les représentants de cette société, lorsqu'ils ont présenté le projet, il leur avait été indiqué que la commune ne supporterait aucun frais liés à cet aménagement. Il indique que les négociations ont été âpres et qu'il n'en coûtera rien à la commune.

Conformément à la loi SRU, la commune doit toutefois, au moins, avancer les frais de raccordement et d'alimentation électrique.

Considérant que cette somme n'est pas inscrite au budget, Monsieur VIEUX propose au Conseil Municipal de virer du chapitre 020 « Dépenses imprévues » au chapitre 21 « Immobilisation corporelles » la somme de 24.622 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour virer du chapitre 020 « Dépenses imprévues » au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » la somme de 24.622 Euros, à la seule condition que la société AMEX rembourse cette somme à la commune.

Puis, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de remboursement entre la commune de Romilly sur Andelle et la société AMEX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de convention tel que présenté avec la société AMEX portant sur le remboursement de la somme de 24.621,44 Euros TTC.

VI) <u>Aménagement sécurité RD 321 – demande de subvention</u> :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement sécurité du RD 321 et rappelle que les travaux de sécurité qui seront réalisés, bénéficieront d'un subventionnement de 55 %.

Il indique que le Conseil Général s'est déjà prononcé favorablement pour subventionner les frais d'étude. Puis, il propose au Conseil Municipal le programme pluriannuel des travaux de sécurité comme suit :

Année 2011 ⇨	Tranche 1 :	feux tricolores au collège	50.229,61 Euros TTC
Année 2012 ⇨	Tranche 2 :	virage de l'église	24.704,10 Euros TTC dont 1.855,35 Euros TTC d'aménagement paysager
	Tranche 6 :	entrée en venant de Pîtres dont	40.454,70 Euros TTC 15.278,90 Euros TTC d'aménagement paysager
Année 2013 ⇨	Tranche 3 :	parkings	37.383,52 Euros TTC
Année 2014 ⇨	Tranche 4 :	du chemin du Marais à la rue des Anciens Combattants	98.477,32 Euros TTC
	Tranche 4 :	indicateur de vitesse	7.176,00 Euros TTC
Année 2015 ⇨	Tranche 5 :	carrefour rue des Anciens Combattants	10.832,77 Euros TTC

Monsieur HURAY fait part qu'ont été prises en compte dans ce programme d'aménagement pluriannuel, les remarques des riverains de la RD 321 et qu'il n'y aura pas de passages surélevés.

Le montant total des travaux prévus sur cinq ans s'élève à la comme de 269.258,02 Euros TTC dont certains consisteront en des aménagements paysagers.

Madame DAVID demande si la SODEREF s'engage sur ces montants.

Il est fait part que ces montants constituent des estimatifs et que la subvention sera versée sur les montants hors aménagements paysagers précités.

Il est rappelé que le syndicat d'eau s'est engagé à changer toute la canalisation d'eau de la RD 321.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour réaliser le programme de sécurité pluriannuel de la RD 321 tel que présenté,
- décide d'inscrire chaque année au budget, les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- charge Monsieur le Maire pour aider au financement de ces travaux, de solliciter au titre de l'aménagement urbain, une subvention de 55 % du Conseil Général.

VII) Dénomination d'une rue et du stade près de la Place VIMBERT :

a) Dénomination de la rue du clos « La Petite Vallée » :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer la rue du clos « La Petite Vallée », la rue Longboël. Il indique que ce nom était attesté au 13ème siècle sous la forme latine « Longues buelles » qui signifie « Le long bois ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de dénommer la rue du clos « La Petite Vallée », la rue Longboël.

b) Dénomination du stade à côté de la Place Vimbert :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, comme suit, les propositions pour la dénomination du stade à côté de la Place Vimbert :

- Ola,
- Virgule,
- 442,
- soule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour le nom de « la soule », 4 voix pour le nom de « la virgule », une voix pour « la ola » et deux abstentions, décide de dénommer le stade à côté de la Place Vimbert, le stade de la Soule.

Monsieur le Maire fait part que c'était le terme employé pour le rugby et le football pratiqués sous l'ancien régime en France. Il indique qu'en Normandie, ce nom se prononçait et s'écrivait « choule ».

Monsieur MANIFEL appréhende que le mot « soule » ne soit mal interprété.

En conséquence de la remarque de Monsieur MANIFEL, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix pour et 2 abstentions, décide de dénommer « Stade de la Choule » le stade à côté de la Place Vimbert.

VIII) Questions diverses :

a) Pare-ballons :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'installer des pare-ballons sur le stade de « La Choule » aux fins de protéger l'école élémentaire « Louise MICHEL » et les habitations voisines. Il fait part que quatre entreprises ont été sollicitées et propose de retenir l'offre la mieux-disante soit celle de la Compagnie Normande des Clôtures (CNC) chiffrée à 13.449,02 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour retenir l'offre des établissements CNC arrêtée à la somme de 13.449,02 Euros TTC concernant les pare-ballons à installer sur le stade de « La Choule ».

b) Solidarité des communes françaises :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les événements catastrophiques survenus dans le Var. Il propose de venir en soutien aux communes sinistrées par le biais du Carrefour des Communes, en versant une somme de 200 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour verser aux communes sinistrées du Var la somme de deux cents Euros, ceci par le biais du Carrefour des Communes.

c) Motion de soutien aux salariés de M-REAL :

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que plus de cent personnes risquent de perdre leur emploi chez M-REAL du fait de la cessation de la fabrication de la pâte à papier. Il indique que le 23 Juin, le Tribunal d'Instance d'Evreux a suspendu le plan de licenciement.

A ce jour, on ne connaît pas la position de la direction de M-REAL.

Il fait part que s'il s'avère que l'activité de fabrication de pâte à papier cesse, la situation du bassin d'emploi de l'Andelle sera très affectée.

Monsieur le Maire et Monsieur HOUSSAYE proposent de soutenir les salariés de M-REAL par le biais de la motion suivante :

Le Conseil Municipal de la commune de Romilly sur Andelle apporte son soutien aux salariés de M-REAL pour le maintien et le développement de l'emploi et demande le redémarrage de la production de la pâte à papier.

Monsieur WENGLER demande quel est le principe, le but d'une motion.

Monsieur le Maire fait part que cette motion sera transmise à la direction de M-REAL et au Comité d'Entreprise de l'usine et à différentes autorités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour cette motion telle que présentée.

IX) Communications et informations :

a) Diagnostic jeunesse :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place par la Communauté de Communes de l'Andelle d'un diagnostic jeunesse.

Il fait part qu'une commission municipale doit se réunir pour répondre à un questionnaire et réfléchir sur les actions à mener pour une politique générale au niveau de la jeunesse.

Afin de préparer le document demandé par « Mairie Conseils », Monsieur le Maire, Mesdames DAVID, LANGLET, Messieurs ADAM, AGUEZZAILOU et HOUSSAYE se réuniront une première fois le 15 Juillet à 10 heures.

Madame DAVID fait part au Conseil Municipal que ce questionnaire est inspiré du livret vert établi par Monsieur Martin HIRSCH.

b) Aménagement du Marais :

Monsieur le Maire donne connaissance d'un projet d'échéancier prévisionnel établi par Madame VANDER CRUYSSEN et Monsieur HURAY portant sur l'aménagement du Marais. Il est proposé de missionner le S.I.B.A. qui prendrait en charge les travaux d'aménagement et d'entretien du Marais les deux premières années.

Cette action fait partie des compétences du S.I.B.A. et cela constituerait pour eux une première puisqu'ils n'ont jamais réalisé ce type de travaux.

c) Extension du cimetière :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commission travaux a missionné le cabinet CMA Manière pour travailler sur le projet du nouveau cimetière qui comprendra : jardin du souvenir, columbariums, tombes, caveaux, compte-tenu que l'ancien cimetière est saturé.

Il indique que le projet définitif sera présenté à la séance du Conseil Municipal du mois d'Octobre afin de solliciter une subvention au titre de la D.G.E.

Entretemps, le projet sera affiné par la commission travaux.

d) Départ – mutation :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :
- du départ de Monsieur JAUMOUILLE, Sous-Préfet des Andelys, qu'il remercie pour avoir apporté son soutien au financement de l'école élémentaire « Louise MICHEL »,
- de la mutation de Monsieur Jean-Marc FESSARD, Principal du collège.

e) Jumelage :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'acte de jumelage entre la commune de Romilly sur Andelle et la ville de Biebesheim a été signé le 2 Juillet 1971. L'année prochaine, le 2 Juillet 2011, on fêtera les quarante ans de ce rapprochement entre les deux communes à Biebesheim. Les amis de la ville de Biebesheim seront présents à Romilly sur Andelle le 11 Septembre 2011, date qui correspondra aux cinquante ans du Corso Fleuri de la Saint-Georges organisé par le Comité des Fêtes.

f) Vagues d'incivilité :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que les jeunes ayant agressé des personnes ont été reconnus. La commune, qui a porté plainte pour les dégradations perpétrées par ces jeunes (des carreaux cassés des écoles, des panneaux de signalisation arrachés et pliés, l'abri-bus abîmé) exigera le remboursement des frais engagés, et se portera partie civile au Tribunal. Monsieur le Maire apporte tout son soutien moral aux familles agressées.

g) CAE – Emploi Passerelle :

Monsieur le Maire fait part qu'une commission s'est réunie pour choisir dans le cadre d'un contrat d'aide à l'emploi passerelle (CAE) la personne qui travaillera aux services techniques et particulièrement aux espaces verts. Monsieur CHIAPELLO indique que sur cinq candidats, la candidature de Monsieur Bastien BOUCHER de Romilly sur Andelle a été retenue pour un emploi à raison de 20 heures par semaine.

Monsieur AGUEZZAILOU demande s'il n'était pas aussi prévu un CAE pour le secrétariat de Mairie. Monsieur le Maire fait part qu'il en a parlé au service concerné et qu'il attend leur réponse.

h) Sécurité des équipements de loisirs et sportifs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a eu lieu pour la sécurité des équipements de loisirs et sportifs. L'entreprise retenue a donné son avis favorable sur la majorité des équipements, exceptés pour quelques-uns qu'il a fallu consolider ou retirer comme à la Moineaudière.

i) Lavoir :

Monsieur KÜHN informe le Conseil Municipal que les travaux du Lavoir ont démarré depuis dix jours et se termineront dans quatre mois.

j) Déchetterie :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'électricité et l'eau sont arrivés à la déchetterie. Il indique que les travaux devraient démarrer en Septembre et que le SY.G.O.M. (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères) s'est engagé conformément à sa demande à planter une haie le long de la ligne de chemin de fer.

k) ADEME :

Madame DELABRIERE fait part au Conseil Municipal que l'ADEME s'est prononcée favorablement à la demande de subvention de la commune, pour la production de chauffage de l'école élémentaire « Louise MICHEL ». Le taux de subvention retenu est de 80 % des dépenses éligibles. Le montant à percevoir s'élève à la somme de 38.240 Euros.

l) Plateau sportif :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de Plateau sportif devrait comprendre une piste d'athlétisme, un terrain synthétique, un terrain multi-sport, une aire de lancer de poids, une piste de saut en longueur, un mur d'escalade.

m) Journée du vélo :

Monsieur DUPUIS fait part que la commune de Romilly sur Andelle a terminé à la troisième place pour le nombre de participants à la Journée du vélo.

n) Remerciements :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements adressés :
- par la famille VIMBERT à la commune de Romilly sur Andelle pour ses marques de sympathie lors du décès de Madame VIMBERT,
- par les Associations « club de Pont de l'Arche – Romilly sur Andelle – Alizay Handball » et « l'Arc Club de l'Andelle » pour le versement d'une subvention.

X) Tour de table :

Monsieur MANIFEL remercie Monsieur le Maire pour l'avoir invité à participer à la dernière réunion avec le syndicat de gestion des deux gymnases dont l'ordre du jour portait sur le projet du Plateau sportif.

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal que la commune d'Amfreville les Champs demande son adhésion au S.I.T.S. (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire).

Monsieur AGUEZZAILOU fait part que dans le cadre de sa profession, il a constaté que les élèves les plus en difficulté étaient domiciliés dans des communes où le transport scolaire était inexistant ou lorsque les trajets étaient trop longs. Il indique qu'il est intervenu à cet effet pour la commune d'Amfreville les Champs.

Monsieur DULONDEL fait part que les travaux d'assainissement, rue des Hautes-Rives au niveau des établissements Centaure et Portafeu sont terminés. Puis, il indique que les travaux de la nouvelle station d'épuration pourront démarrer prochainement et remercie son collègue, Monsieur HURAY pour son intervention près des services de ERDF.

Monsieur KUHN fait part que pendant les mois de Juillet et Août, les effectifs des services techniques seront réduits du fait des congés.

Il indique :
- que les travaux de peinture intérieurs seront réalisés en Juillet au C.A.R.R.E.,
- que le changement des dalles des plafonds de la salle Louis ARAGON sera effectué en Août ainsi que des travaux de peinture extérieurs de la salle Louis ARAGON.

Monsieur CHIVOT fait part au Conseil Municipal :
- du tournoi de pétanque organisé par le R.P.F.C. le Dimanche 11 Juillet,
- de la Retraite aux flambeaux et du feu d'artifice organisés par le Comité des Fêtes le Mardi 13 Juillet prochain,
- de la cérémonie au Monument aux Morts le Mercredi 14 Juillet,
- de la collecte de sang, Place Caliste le 06 Août prochain,
- de la cérémonie le Dimanche 29 Août concernant la libération de la commune de Romilly sur Andelle.

Monsieur HOUSSAYE fait part au Conseil Municipal, concernant le développement du site de la commune :
- qu'une deuxième page d'accueil (infos pratiques) avec les services publics, sera ouverte,
- qu'il y figurera une rubrique « Bibliothèque »,
- qu'on pourra y télécharger des documents administratifs,
- qu'il sera mis en ligne les coordonnées des syndicats intercommunaux.

Il indique que tous les aménagements seront réalisés dans le courant du mois de septembre 2010. Puis, il informe le Conseil Municipal que le panneau indicateur « Parking du collège » a été habillé et agréablement remis en valeur, que des mentions essentielles de la commune y ont été portées.

Monsieur DUPUIS fait part que les vélos qui ornent la Mairie ont été peints lors de la Fête de la Peinture. Il remercie les bénévoles et collègues du Conseil Municipal pour leur participation à la Journée du vélo.

Monsieur LAROCHE retrace la sortie fort intéressante qu'il a effectuée avec tous les élèves des écoles Maurice GENEVOIX et CONDORCET à Paris.

Madame DELABRIERE remercie toutes les associations, bénévoles, collègues, conseillers municipaux qui l'ont épaulée et qui ont participé à la Fête de la Peinture.

Elle fait part que « Les Pinceaux de l'Andelle » a rencontré un vif succès avec la participation de près de cinq cents élèves. La date de cette manifestation sera déplacée en 2011, compte-tenu de l'exposition des fouilles archéologiques.

Concernant le pique-nique de fin d'année du restaurant scolaire, elle indique que cela a été une réussite et elle remercie Madame CLEMENT pour y avoir participé.

Madame DAVID informe le Conseil Municipal que l'INRAP est en train de travailler sur l'exposition des fouilles qui se déroulera en 2011 dans la salle Louis ARAGON. Elle indique que l'objectif du Comité Syndical de l'Ecole de Musique est de maintenir les effectifs à la prochaine rentrée.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h15.

La Secrétaire de séance,

M-T LANGLET

Le Maire,

Jean-Luc ROMET

MAIRIE DE ROMILLY-S/ANDELLE (Eure)